#### SECTEUR DE FORMATION 13 – COMMUNICATIONS ET DOCUMENTATION

# TECHNIQUES CINÉMATOGRAPHIQUES ET TÉLÉVISUELLES (DEC 589.C0)

TABLEAUX D'HARMONISATION

# **TABLE DES MATIÈRES**

Présentation5
Programmes d'études en lien d'harmonisation5
Information sur les tableaux d'harmonisation5
Tableaux d'harmonisation intraordre7
Techniques cinématographiques et télévisuelles et Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation C – Journalisme9
Techniques cinématographiques et télévisuelles et Technique d'intégration multimédia11
Technique d'intégration multimédia et Techniques cinématographiques et télévisuelles12
Techniques cinématographiques et télévisuelles et Production 3D et synthèse d'images
Production 3D et synthèse d'images et Techniques cinématographiques et télévisuelles14
Techniques cinématographiques et télévisuelles et Illustration et dessin animé, voie de spécialisation B – Dessin animé
Illustration et dessin animé, voie de spécialisation B – Dessin animé et Techniques cinématographiques et télévisuelles
Tableaux d'harmonisation intersectorielle18
Techniques cinématographiques et télévisuelles et Technologies sonores
Technologies sonores et Techniques cinématographiques et télévisuelles21
Techniques cinématographiques et télévisuelles et Production scénique
Production scénique et Techniques cinématographiques et télévisuelles23

#### Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intraordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Techniques cinématographiques et télévisuelles* (589.C0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

#### Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Techniques cinématographiques et télévisuelles* (DEC 589.C0) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Techniques de communication dans les médias (DEC 589.B0);
- Technique d'intégration multimédia (DEC 582.A1);
- Production 3D et synthèse d'images (DEC 574.C0);
- Illustration et dessin animé (DEC 574.A0);
- Technologies sonores (DEC 551.B0);
- Production scénique (DEC 561.F0).

## Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation intraordre qui font l'objet de la première partie et les tableaux d'harmonisation intersectorielle qui font l'objet d'une deuxième et dernière partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

<sup>1</sup> Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.



2022

**Programme de destination :** Techniques de communication dans les médias,

voie de spécialisation C – Journalisme

2003

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques cinématographiques et télévisuelles* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation C – Journalisme*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques cinématographiques et télévisuelles 2022
DEC - 589.C0
20 compétences, 1 965 heures

Techniques de communication dans les médias

2003

DEC - 589.B0

voie de spécialisation C - Journalisme

21 compétences, 1 965 heures

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02DR	Effectuer les prises de vue	0396	Effectuer le tournage et le montage pour des informations journalistiques
et			
02DX	Créer le montage du projet de production		

Lorsque le programme de provenance est *Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation C – Journalisme* (DEC 589.BC) et que le programme de destination est *Techniques cinématographiques et télévisuelles* (DEC 589.C0), il n'y a aucune compétence jugée commune entre ces programmes.

2022

Programme de destination : Technique d'intégration multimédia

2002

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques cinématographiques et télévisuelles* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Technique d'intégration multimédia*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques cinématographiques et télévisuelles 2022 DEC – 589.C0 20 compétences, 1 965 heures		Technique d'intégration multimédia 2002 DEC – 582.A1 22 compétences, 1 980 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02DW	Créer des éléments graphiques et textuels	015B	Traiter les images fixes
		et	
		015J	Traiter les images en mouvement
02E3	Composer le montage de finition du projet de production	015H	Traiter la bande-son

Programme de provenance : Technique d'intégration multimédia

2002

**Programme de destination :** Techniques cinématographiques et télévisuelles

2022

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Technique d'intégration multimédia* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques cinématographiques et télévisuelles*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technique d'intégration multimédia 2002 DEC – 582.A1 22 compétences, 1 980 heures		Techniques cinématographiques et télévisuelles 2022 DEC – 589.C0 20 compétences, 1 965 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
015B	Traiter les images fixes	02DW	Créer des éléments graphiques et textuels
et			
015J	Traiter les images en mouvement		

2022

**Programme de destination :** Production 3D et synthèse d'images

2023

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques cinématographiques et télévisuelles* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Production 3D et synthèse d'images* si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques cinématographiques et télévisuelles 2022
DEC - 589.C0
20 compétences, 1 965 heures

Production 3D et synthèse d'images 2023 DEC – 574.C0 40 compétences, 2 040 heures

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02DK	Explorer les professions	02LN	Adopter un comportement professionnel
	et		
02DL	Interagir en contexte professionnel		
02DN	Déterminer les éléments clés d'un projet de production	02LS	Collaborer à l'organisation et au déploiement du projet de production
	et		
02DV	Coordonner les activités de postproduction		

**Programme de provenance :** Production 3D et synthèse d'images

2023

Programme de destination : Techniques cinématographiques et télévisuelles

2022

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Production 3D et synthèse d'images* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques cinématographiques et télévisuelles* si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

# Production 3D et synthèse d'images 2023 DEC - 574.C0 40 compétences, 2 040 heures

Techniques cinématographiques et télévisuelles 2022 DEC - 589.C0 20 compétences, 1 965 heures

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02LN	Adopter un comportement professionnel	02DK	Explorer les professions
			et
		02DL	Interagir en contexte professionnel
02LS	Collaborer à l'organisation et au déploiement du projet de production	02DN	Déterminer les éléments clés d'un projet de production
	aspisionism as projet as production		et
		02DV	Coordonner les activités de postproduction

2022

**Programme de destination :** Illustration et dessin animé, voie de spécialisation B – Dessin animé

2015

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques cinématographiques et télévisuelles* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Illustration et dessin animé, voie de spécialisation B – Dessin animé*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques cinématographiques et télévisuelles 2022 DEC - 589.C0 20 compétences, 1 965 heures

Illustration et dessin animé
2015
DEC - 574.A0
voie de spécialisation B - Dessin animé
23 compétences, 2 070 heures

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02DT	Gérer ses activités professionnelles	0156	Assurer son cheminement professionnel

Programme de provenance : Illustration et dessin animé, voie de spécialisation B – Dessin animé

2015

**Programme de destination :** Techniques cinématographiques et télévisuelles

2022

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Illustration et dessin animé*, *voie de spécialisation B – Dessin animé* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques cinématographiques et télévisuelles*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Illustration et dessin animé
2015
DEC - 574.A0
voie de spécialisation B - Dessin animé
23 compétences, 2 070 heures

Techniques cinématographiques et télévisuelles 2022 DEC - 589.C0 20 compétences, 1 965 heures

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
0156	Assurer son cheminement professionnel	02DT	Gérer ses activités professionnelles



2022

Programme de destination : Technologies sonores

2014

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques cinématographiques et télévisuelles* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Technologies sonores*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques cinématographiques et				
télévisuelles				
2022				
DEC - 589.C0				
20 compétences, 1 965 heures				

## Technologies sonores 2014 DEC - 551.B0 19 compétences, 1 770 heures

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02DS	Effectuer les prises de son	006C	Effectuer des prises de son
02DX	Créer le montage du projet de production	006F	Effectuer des montages sonores
et			
02E3	Composer le montage de finition du projet de production		
02DL	Interagir en contexte professionnel	006H	Travailler en équipe multidisciplinaire
02DT	Gérer ses activités professionnelles	006M	Gérer ses activités professionnelles

Programme de provenance : Technologies sonores

2014

Programme de destination : Techniques cinématographiques et télévisuelles

2022

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Technologies sonores* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques cinématographiques et télévisuelles*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologies sonores 2014 DEC - 551.B0 19 compétences, 1 770 heures Techniques cinématographiques et télévisuelles 2022 DEC - 589.C0 20 compétences, 1 965 heures

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
006C	Effectuer des prises de son	02DS	Effectuer les prises de son
006H	Travailler en équipe multidisciplinaire	02DL	Interagir en contexte professionnel
006M	Gérer ses activités professionnelles	02DT	Gérer ses activités professionnelles

2022

Programme de destination : Production scénique

2020

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques cinématographiques et télévisuelles* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Production scénique*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques cinématographiques et télévisuelles 2022
DEC - 589.C0
20 compétences, 1 965 heures

Production scénique
2020
DEC - 561.F0
voie de spécialisation A - Conception
d'accessoires, de costumes et d'espaces
scénographiques
19 compétences, 2 085 heures
voie de spécialisation B - Régie et techniques
scéniques
19 compétences, 2 085 heures

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02DU	Coordonner les activités de préproduction	02B8	Effectuer des activités de gestion de projet
et			
02E0	Coordonner les activités de production		
02DT	Gérer ses activités professionnelles	02B9	Gérer ses activités professionnelles

Programme de provenance : Production scénique

2020

**Programme de destination :** Techniques cinématographiques et télévisuelles

2022

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Production scénique* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques cinématographiques et télévisuelles*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Production scénique 2020 DEC - 561.F0

voie de spécialisation A – Conception d'accessoires, de costumes et d'espaces scénographiques

19 compétences, 2 085 heures voie de spécialisation B – Régie et techniques scéniques 19 compétences, 2 085 heures Techniques cinématographiques et télévisuelles 2022
DEC - 589.C0
20 compétences, 1 965 heures

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02B8	Effectuer des activités de gestion de projet	02DU	Coordonner les activités de préproduction
02B9	Gérer ses activités professionnelles	02DT	Gérer ses activités professionnelles